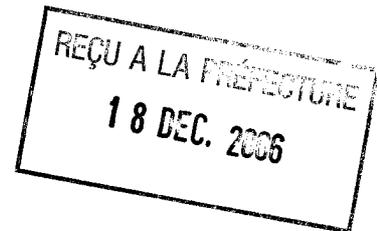


Service instructeur
Action Internationale
et Transfrontalière

12^{ème} Commission - N° 2007/I - 12^e/02

Service consulté



COMMUNICATION
Etat d'avancement des négociations sur les fonds structurels européens
2007-2013

Résumé : *Par cette communication, il vous est rendu compte de l'état d'avancement des négociations sur les fonds structurels européens 2007-2013.*

La politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne a contribué à réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions. Mais de grandes disparités socio-économiques persistent encore d'autant plus que l'Union européenne est actuellement dans une phase de restructuration économique due à la mondialisation des échanges. En outre, avec l'élargissement à d'autres Etats membres en 2004, l'Union européenne est confrontée à de nouveaux défis en matière de cohésion économique et sociale.

En mars 2000, le Conseil européen a adopté la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Union européenne « l'économie fondée sur la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Cette stratégie a été enrichie d'un volet social et d'une dimension environnementale. A la suite de la réalisation d'un bilan à mi-parcours, elle a été révisée en 2005 dans le sens d'un resserrement des objectifs sur la croissance et l'emploi (tout en maintenant les dimensions sociale et environnementale). Les acteurs régionaux et locaux doivent par ailleurs s'approprier davantage la stratégie et ainsi participer activement à sa réalisation.

La politique régionale 2007-2013 sera un instrument privilégié de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Elle visera trois objectifs :

➤ **L'objectif « Convergence » :**

- Cet objectif est destiné au rattrapage des régions en retard de développement (principalement celles des 10 nouveaux Etats membres).
- Financement : FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FSE (Fonds Social Européen).

- **L'objectif « Compétitivité régionale et emploi » :**
 - Cet objectif concerne les territoires non éligibles à l'objectif « convergence » dont il vise à renforcer l'attractivité et l'emploi. En France, l'ensemble des régions est éligible à cet objectif.
 - Financement : FEDER (pour le volet économique), FSE (pour le volet social).
- **L'objectif « Coopération territoriale européenne » :**
 - Dans le cadre de cet objectif seront soutenus, dans la continuité de l'actuel programme INTERREG, des projets transfrontaliers, des coopérations interrégionales et des coopérations transnationales.
 - Financement : FEDER.

1. Le Fonds Social Européen (FSE)

Le FSE est utilisé pour soutenir l'emploi et lutter contre l'exclusion sociale.

Le Préfet de la Région Alsace est chargé d'élaborer le volet régional Alsace du Programme Opérationnel (PO) FSE « Compétitivité régionale et emploi » (2007-2013) sur la base des règles fixées en la matière au plan européen et au plan national.

Le montant de l'enveloppe FSE Alsace pour 2007-2013 devrait être de 116,26 M€ (soit une baisse de 30 % par rapport à 2000-2006 du fait de l'augmentation du nombre des Etats membres de l'Union européenne).

Le Conseil Général du Haut-Rhin devrait bénéficier de 6,5 M€ de FSE sur le période 2007-2013. Le nombre d'actions départementales d'insertion qui mobiliseront du FSE est en augmentation par rapport à la programmation antérieure. Le Département n'était en effet présent que sur deux actions (mise en œuvre du Contrat d'Insertion Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) et une action d'accompagnement professionnel) sur deux années (2005 et 2006).

En revanche, en raison de la multiplication du nombre de partenaires intégrés dans le volet régional de la programmation (ANPE, AFPA, Education nationale), l'enveloppe des PLIE (Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi) de Mulhouse et Colmar sera en baisse par rapport à la programmation antérieure. Les associations qui bénéficiaient des fonds européens via les PLIE devront revoir leurs niveaux d'exigences et si besoin, trouver d'autres financements, car le Département ne pourra pas combler les déficiences des autres partenaires.

Les projets soutenus par le Département seront les suivants (sous réserve de validation de la maquette financière) :

- Participation aux frais de garde d'enfants,
- Accompagnement professionnel des bénéficiaires du RMI dans les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) : entreprises d'insertion, associations d'insertion, chantiers d'insertion...
- Soutien à la formation dans les contrats aidés RMA et Contrat d'Avenir,
- Mise en œuvre du dispositif RMA dans le Département,
- Mise en œuvre de l'accompagnement dans le cadre du dispositif Contrat d'Avenir sur le Département,
- Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RMI par les référents de parcours d'insertion vers l'emploi,
- Fonds d'intervention spécifique dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) en faveur de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RMI.

Le rôle du Conseil Général est fortement accentué puisqu'il se verra attribué certaines responsabilités en matière de gestion du FSE. Il bénéficiera en effet d'**une subvention globale à hauteur de près de 900 000 €/an** ce qui impliquera la compétence du Département en matière de sélection des projets, de conventionnement, de suivi de la réalisation des projets, de contrôle du service fait et le versement des fonds européens. Un système de gestion et de contrôle devra être mise en place.

Sur les 6,5 M€ accordés au total au Département, **une enveloppe d'environ 37.000 €/an** pourrait être consacrée au cofinancement du personnel que notre collectivité devra affecter aux tâches d'instruction, de contrôle et de paiement des subventions. Le restant des frais sera à la charge du Département. Le chiffre définitif de l'assistance technique sera précisé d'ici peu.

Une collaboration avec le Conseil Général du Bas-Rhin est envisagée pour la réalisation des tâches communes de gestion du FSE.

2. Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

a) Le FEDER « Compétitivité régionale et emploi »

La Région Alsace est chargée d'élaborer le Programme Opérationnel (PO) FEDER « compétitivité régionale » (2007-2013) pour l'Alsace, sur la base des règles fixées en la matière au plan européen et au plan national. **Près de 73 M€ de FEDER sont prévus pour l'Alsace pour cette période.** Le PO une fois élaboré doit être transmis aux instances nationales et européennes pour négociation avant approbation définitive en 2007.

L'ensemble des acteurs régionaux, dont le Conseil Général du Haut-Rhin, a participé aux travaux visant à élaborer le PO. Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont été très actifs lors de l'élaboration du PO afin d'infléchir un document trop souvent centré sur les politiques menées par la Région. Le Département a notamment insisté sur la prise en compte de projets figurant dans le **Plan de Revitalisation Economique** du Haut-Rhin.

Sur la base des grands axes d'actions et mesures définis en commun après établissement d'un diagnostic territorial, l'ensemble des projets proposés par le Département susceptibles d'être soutenus par le FEDER sont les suivants (sous réserve de validation de la maquette financière) :

➤ **Axe 1 : Innover et entreprendre dans l'espace européen (23 M€)**

- ↗ Accompagnement du développement technologique des entreprises
- ↗ Diffusion de l'innovation et accompagnement de la création d'entreprises innovantes
- ↗ Investissements structurants et équipements spécifiques aux projets émanant des laboratoires (universités, organismes), CRITT, plates formes technologiques, entreprises ou groupements d'entreprises
- ↗ Projet Porte de l'innovation
- ↗ Création d'hôtels d'entreprises et de pépinières technologiques

➤ **Axe 2 : Développer l'attractivité et la compétitivité économique des territoires (21 M€)**

- ↗ Animation de réseau (pôle de compétitivité)
- ↗ Animation des pôles d'excellence rurale
- ↗ Nouvelles pépinières d'entreprises et développement de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises
- ↗ Reconversion de friches à des fins économiques
- ↗ Mise en œuvre de la charte de qualité environnementale des ZAE
- ↗ Couverture haut débit et très haut débit du département (couverture des activités économiques)
- ↗ Soutien à la création d'entreprises artisanales
- ↗ Initiatives en faveur de la reprise d'entreprises
- ↗ Diagnostic stratégique annuel des entreprises en difficultés
- ↗ Résorption des zones blanches en téléphonie mobile

➤ **Axe 3 : Valoriser le potentiel environnemental alsacien (17 M €)**

- ↻ Promotion des bilans énergétiques dans les communes et les communautés de communes et mise en œuvre des préconisations
- ↻ Application de la charte de développement durable des bâtiments départementaux (y compris bilans énergétiques)
- ↻ Aides aux énergies renouvelables
- ↻ Bilan énergétique et action dans le logement social
- ↻ Intermodalité
- ↻ Transport fluvial ou par voie ferrée des déchets des collectivités
- ↻ Protection de la ressource en eau
- ↻ Suivi agronomique des déchets organiques épandus en agriculture
- ↻ Remise en état d'anciennes décharges
- ↻ Etude sur la biodiversité
- ↻ Acquisition et renaturation de milieux
- ↻ Aides à l'acquisition et à la renaturation de milieux (associations et communes)
- ↻ Action Gerplan pour la biodiversité

➤ **Axe 4 : Accompagner les projets de revitalisation urbaine des quartiers en difficulté des agglomérations alsaciennes (12,35 M€)**

Cet axe non encore défini concernera notamment les agglomérations. Un de ses objectifs principaux sera la lutte contre la paupérisation en milieu urbain. Ses orientations sont actuellement élaborées par la Région en partenariat avec les deux Départements ainsi que les villes et les agglomérations concernées. Un appel à projets sera ensuite lancé sur la base d'un cahier des charges élaboré en collaboration entre ces mêmes acteurs.

b) Le FEDER « Coopération territoriale européenne »

La Région Alsace est chargée de l'élaboration du PO « Coopération territoriale européenne Rhin Supérieur » (« INTERREG IV A Rhin Supérieur »), doté d'une enveloppe de près de 67 M€ auxquels s'ajoutent 10 M€ de la Confédération helvétique.

Les priorités de l'Union européenne en la matière sont les suivantes (Lisbonne/Göteborg) :

- Améliorer l'attractivité des Etats membres, des régions et des villes
- Encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance économique de la connaissance
- Créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité
- Veiller à la prise en compte des aspects environnementaux

↻ **Analyse AFOM**

La première étape du processus a été lancée en juin 2006 avec la réalisation d'une analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) qui sera reprise dans le PO Rhin Supérieur. Cette étude a fait l'objet d'une consultation des différents partenaires, dont notre Département, au mois de septembre dernier. Les services départementaux ont émis nombre de remarques qui ont pratiquement toutes été intégrées dans le document final présenté aux Comités de Pilotage Interreg Pamina et Centre Sud, le 30 octobre dernier.

Ces derniers ont également dû statuer sur une première mouture des lignes d'orientations stratégiques, qui fixent les axes prioritaires qui figureront dans le Programme Opérationnel soit :

- Utiliser le potentiel économique de l'espace du Rhin Supérieur,
- Pour un espace du Rhin Supérieur intégré en matière d'éducation, d'habitat et de marché du travail,
- Assurer un développement durable de l'espace du Rhin Supérieur.

Les deux Départements ont souhaité qu'un accent particulier soit mis sur les domaines de la santé, du handicap et de l'aide au maintien à domicile.

Ce volet sera intégré dans le futur PO dont la rédaction devra être achevée fin mars 2007 (l'Assemblée sera informée ultérieurement du détail des mesures finançables).

↳ **Mise en œuvre et gestion du programme Interreg IV**

La Région Alsace sera autorité de gestion mais les différents partenaires dont principalement les deux Départements ont souhaité que soit trouvé un mode de gestion plus proche du terrain, afin de pouvoir mieux assister les porteurs de projets dans la durée.

Les autres aspects organisationnels (Comité de suivi, Groupe de travail, contrôles, gestion et paiement des crédits, autorité d'audit) ne devraient pas trop différer d'Interreg III, mis à part la mise en commun des deux programmes opérationnels Pamina et Centre Sud.

3. Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

NB : le FEADER ne constitue pas à proprement parler un fonds de la politique de cohésion de l'Union européenne : c'est un instrument de la Politique Agricole Commune.

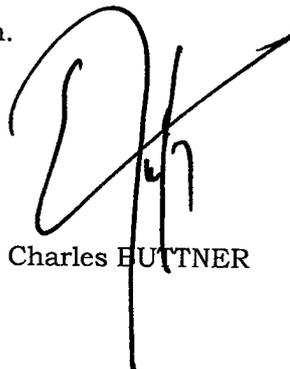
Afin de permettre une adaptation aux différentes spécificités régionales, le programme national du FEADER est complété par un volet régional. Le Préfet de Région et la Région Alsace ont la charge d'élaborer ce volet, en concertation avec les principaux acteurs concernés. Sur la base des 4 grands axes d'actions définis au niveau national, l'ensemble des projets proposés par le Département et susceptibles d'être soutenus par le FEDER sont les suivants :

- **Axe 1 : Compétitivité des secteurs agricoles et forestiers**
 - ↳ Soutien au plan de modernisation des bâtiments d'élevage
 - ↳ Soutien au plan végétal environnement
 - ↳ Soutien aux améliorations pastorales
- **Axe 2 : Amélioration de l'environnement**
 - ↳ Soutien aux mesures agro-environnementales
- **Axe 3 : Développement rural**
 - ↳ Animation et études GERPLAN
- **Axe 4 : Leader**
 - ↳ Soutien à la création de Groupes d'Action Locale en vue d'obtenir des crédits supplémentaires pour les mesures agro-environnementales

Les crédits du FEADER pour l'Alsace devraient être de près de 25,5 M€. La répartition de cette somme entre les axes a fait l'objet de vifs débats. Le Conseil Général a obtenu que l'enveloppe de l'axe 2 soit revue à la hausse.

Pour la période 2007-2013, nombre de projets du Conseil Général s'inscriront dans la politique européenne de cohésion économique et sociale et donc dans les objectifs visés par les Conseils européens de Lisbonne et de Göteborg. Les autres grandes collectivités alsaciennes et l'Etat poursuivront des objectifs similaires. Ces mêmes projets font également pour partie l'objet d'une inscription au **Contrat de Projets Etat/Région** 2007-2013. Ces divers documents sont donc étroitement liés.

Je vous invite à me donner acte de cette communication.



Charles HUTNER

